RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2S PROMOTION
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : [redacted]
RCS TOULOUSE 814 422 689

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre, à 9 heures,

La Société 2S CONSULTING, Société à responsabilité limitée au capital de 107.800 euros, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 833 092 091,
Représentée par Monsieur Sébastien ESCOUBEYRON en sa qualité de cogérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2S PROMOTION,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Sébastien ESCOUBEYRON et Monsieur Sébastien NIBAS, cogérants non associés de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- *Constatation de la démission de Monsieur Sébastien NIBAS, cogérant de la Société,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prend acte de la démission de Monsieur Sébastien NIBAS de ses fonctions de cogérant.

L'Associé Unique constate ainsi que Monsieur Sébastien ESCOUBEYRON demeure seul gérant.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
La société 2S CONSULTING
Représentée par Sébastien ESCOUBEYRON

[redacted]